Docusign Envelope ID: 5C84F1FD-CE59-4FA5-999F-8A9CF31E3920

AVENANT DU 18 NOVEMBRE 2024 PORTANT REVISION DE L'ACCORD COLLECTIF NATIONAL ETENDU DU 16 JANVIER 2023 RELATIF AUX GARANTIES COLLECTIVES PRESENTANT UN DEGRE ELEVE DE SOLIDARITE DANS LA BRANCHE PROFESSIONNELLE DE LA PHARMACIE D'OFFICINE

Entre les soussignées :

• LA FEDERATION DES SYNDICATS PHARMACEUTIQUES DE FRANCE
13, rue Ballu – 75009 PARIS

• L'UNION DES SYNDICATS DE PHARMACIENS D'OFFICINE
43, rue de Provence – 75009 PARIS

D'une part,

Et

• LA FEDERATION NATIONALE DES SYNDICATS DES SERVICES DE SANTE ET SERVICES SOCIAUX (C.F.D.T)
47/49, avenue Simon Bolivar – 75950 PARIS CEDEX 19

• LA FEDERATION NATIONALE DU PERSONNEL D'ENCADREMENT DES INDUSTRIES CHIMIQUES ET CONNEXES (C.F.E / C.G.C.)
33, avenue de la République – 75011 PARIS

• LA FEDERATION NATIONALE DES INDUSTRIES CHIMIQUES (C.G.T)
263, rue de Paris – 93514 MONTREUIL CEDEX

• LA FEDERATION NATIONALE FORCE OUVRIERE DES METIERS DE LA PHARMACIE, DES LABORATOIRES D'ANALYSES DE BIOLOGIE MEDICALE, DU CUIR ET DE L'HABILLEMENT (F.O.)
7, Passage Tenaille – 75014 PARIS

• L'UNION FEDERALE DE L'INDUSTRIE ET DE LA CONSTRUCTION (U.N.S.A.)
21, rue Jules Ferry – 93177 BAGNOLET CEDEX

D'autre part,

Vu le code de la sécurité sociale, notamment les articles L. 912-1, R. 912-1 et suivants et D. 912-1 et suivants ;

Vu le code du travail ;

Vu la convention collective nationale étendue de la Pharmacie d'officine du 3 décembre 1997, notamment son Annexe IV – Régimes de Prévoyance et Régimes Frais de soins de santé des salariés de la Pharmacie d'officine ;

Vu l'accord collectif national étendu du 16 janvier 2023 relatif aux garanties collectives présentant un degré élevé de solidarité dans la branche professionnelle de la Pharmacie d'officine ;

DS DB DS DB DS ES DS JG DS PLD DS DS Paraphe

Docusign Envelope ID: 5C84F1FD-CE59-4FA5-999F-8A9CF31E3920

Vu l'avenant du 18 novembre 2024 portant révision de la convention collective nationale étendue de la Pharmacie d'officine du 3 décembre 1997 relatif aux régimes de Prévoyance et aux régimes de Frais de soins de santé des salariés de la Pharmacie d'officine ;

Préambule

Afin de tenir compte des modifications apportées par l'avenant du 18 novembre 2024 susvisé à la quote-part forfaitaire des cotisations afférentes au risque « Frais de soins de santé », désormais exprimée en euros, les parties signataires sont convenues de ce qui suit.

Article 1er

Les deux tableaux figurant à l'article 2 – Financement des garanties collectives présentant un degré élevé de solidarité en Pharmacie d'officine – de l'accord collectif national étendu du 16 janvier 2023 susvisé, sont remplacés par les deux tableaux suivants :

«

COTISATIONS « HDS » SALARIES NON-CADRES – REGIME DE BASE OBLIGATOIRE		
	Employeur	**Salarié**
Hors Alsace-Moselle	0,039 % du traitement de base + 0,41 euros*	0,023 % du traitement de base + 0,41 euros*
Alsace-Moselle	0,038 % du traitement de base + 0,285 euros*	0,023 % du traitement de base + 0,285 euros*
* A compter du 1er janvier 2026, la cotisation forfaitaire évolue au 1er janvier de chaque année N en fonction de la revalorisation éventuelle du plafond mensuel de la sécurité sociale constatée entre l'année N-2 et l'année N-1.		

COTISATIONS « HDS » SALARIES CADRES ET ASSIMILES – REGIME DE BASE OBLIGATOIRE (RPO) -		
	Employeur	**Salarié**
Hors Alsace-Moselle	0,039 % du salaire total dans la limite de TA + TB + 0,41 euros*	0,006 % du salaire total dans la limite de TA + TB + 0,41 euros*
Alsace-Moselle	0,037 % du salaire total dans la limite de TA + TB + 0,285 euros*	0,003 % du salaire total dans la limite de TA + TB + 0,285 euros*
*. A compter du 1er janvier 2026, la cotisation forfaitaire évolue au 1er janvier de chaque année N en fonction de la revalorisation éventuelle du plafond mensuel de la sécurité sociale constatée entre l'année N-2 et l'année N-1.		

».

Article 2

Le présent avenant prendra effet le premier jour du trimestre suivant la date de publication au Journal officiel de l'arrêté ministériel d'extension de l'avenant du 18 novembre 2024 susvisé et prendra fin, au plus tard, au terme de la période d'application de l'accord collectif national étendu du 16 janvier 2023 susvisé, soit le 31 décembre 2027 inclus. Il sera présenté à l'extension à la demande de la partie la plus diligente.

DS DB DS DB DS ES DS JG DS PLD DS Paraphe

Docusign Envelope ID: 5C84F1FD-CE59-4FA5-999F-8A9CF31E3920

Le présent avenant peut être révisé selon les modalités prévues aux articles L. 2261-7 et suivants du code du travail.

En application des dispositions de l'article L. 2253-1 du code du travail, les parties signataires rappellent que les accords d'entreprise ne peuvent comporter de clauses dérogeant à celles du présent avenant à moins de garanties au moins équivalentes.

La branche professionnelle de la Pharmacie d'officine étant composée à 99,90 % d'officines de pharmacie de moins de cinquante salariés, les dispositions du présent avenant ont été rédigées en considération des spécificités de ces entreprises (source DARES, fiche statistique de branche 2022). Par voie de conséquence, l'adoption des stipulations mentionnées à l'article L. 2232-10-1 du code du travail ne se justifie pas.

Fait à Paris, le 18 novembre 2024.

Pour LA FEDERATION DES SYNDICATS PHARMACEUTIQUES DE FRANCE

DocuSigned by:
7FBA472FE9394B0...

Pour L'UNION DES SYNDICATS DE PHARMACIENS D'OFFICINE

DocuSigned by:
Daniel BURLET
457A0644D41E4C6...

Pour LA FEDERATION NATIONALE DES SYNDICATS DES SERVICES DE SANTE ET SERVICES SOCIAUX (C.F.D.T.)

DocuSigned by:
44EFDCF009C94E6...

Pour LA FEDERATION NATIONALE DU PERSONNEL D'ENCADREMENT DES INDUSTRIES CHIMIQUES ET CONNEXES (C.F.E. / C.G.C.)

Signé par :
70B3271501B1435...

Pour LA FEDERATION NATIONALE DES INDUSTRIES CHIMIQUES (C.G.T.)

DocuSigned by:
Eric SELLINI
06C4D327EAC84BC...

Pour LA FEDERATION NATIONALE FORCE OUVRIERE DES METIERS DE LA PHARMACIE, DES LABORATOIRES D'ANALYSES DE BIOLOGIE MEDICALE, DU CUIR ET DE L'HABILLEMENT (F.O.)

DocuSigned by:
David BROUSSEAU
A43AC164953347A...

Pour L'UNION FEDERALE DE L'INDUSTRIE ET DE LA CONSTRUCTION (U.N.S.A.)

DocuSigned by:
Joel GREBIL
EB75F1CBF6FE468...